

rapport du Secrétaire général sur la MINUT²⁰⁶. Le Président (France) a fait une déclaration au nom du Conseil²⁰⁷, par laquelle celui-ci, entre autres :

A salué la formation du nouveau gouvernement au Timor-Leste à la suite des élections législatives du 30 juin 2007;

A souligné que toutes les parties devaient résoudre tout différend par des moyens exclusivement pacifiques et dans le cadre des institutions démocratiques et a engagé les Timorais à s'abstenir de la violence et à œuvrer ensemble à garantir la sécurité publique;

²⁰⁶ S/2007/513, soumis en application de la résolution 1745 (2007).

²⁰⁷ S/PRST/2007/33.

A demandé au Gouvernement, au Parlement, aux partis politiques et au peuple timorais d'œuvrer ensemble à pratiquer le dialogue politique et à asseoir la paix, la démocratie, l'état de droit, le développement social et économique durable et la réconciliation nationale dans le pays; a réaffirmé qu'il était indispensable que justice soit faite et que les responsabilités soient établies et a souligné, à cet égard, qu'il importait qu'il soit donné suite aux recommandations faites par la Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste dans son rapport de 2006;

A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUT; a encouragé cette dernière à continuer de coopérer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec tous les partenaires compétents et de se concerter avec eux en vue d'aider le Gouvernement timorais à exécuter un plan de développement national.

24. La situation en Afghanistan

Délibérations du 15 janvier 2004 (4893^e séance)

À sa 4893^e séance, le 15 janvier 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 30 décembre 2003 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales¹. Dans son rapport, le Secrétaire général a décrit les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Bonn, du 5 décembre 2001², entre autres, la phase pilote de la campagne de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'établissement des listes électorales le 1^{er} décembre et la réunion de la Loya Jirga constitutionnelle le 14 décembre. Il a indiqué que ces mesures, si elles étaient menées à bien, pouvaient toutes faire beaucoup progresser la constitution d'un État afghan, mais il a insisté sur le fait que d'énormes difficultés, en particulier les problèmes d'insécurité, devraient être surmontées avant que le processus de paix ne devienne irréversible et que les institutions nationales relativement précaires ne soient renforcées. Il a attribué ces problèmes à l'insécurité que les factions faisaient régner dans les provinces et aux efforts faits par des éléments perturbateurs, dont des Taliban, des partisans de Gulbuddin Hekmatyar, voire des membres d'Al-Qaida. Pour résoudre ces problèmes, il a instamment prié l'Organisation du Traité de

l'Atlantique Nord (OTAN) et les forces de la coalition de prendre toutes les mesures possibles pour accélérer le déploiement de l'assistance en matière de sécurité au-delà de Kaboul. Il a également souligné la nécessité de nouvelles réformes pour élargir la représentation de tous les secteurs de la société afghane au sein du Gouvernement central.

Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général et du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan³.

Au début, le Secrétaire général a salué à titre d'« avancée aussi importante qu'encourageante » l'adoption, le 5 janvier, de la nouvelle Constitution par la Loya Jirga constitutionnelle. Il a expliqué que la Constitution représentait un fondement permanent pour le rétablissement de l'état de droit en Afghanistan et définissait un ordre politique reposant sur un système présidentiel fort et un parlement bicaméral. Il a ajouté qu'elle mettait en place un système judiciaire conforme au droit islamique et comprenait des dispositions visant à garantir le respect de tous les droits fondamentaux, y compris des droits égaux pour les femmes. Le Secrétaire général a félicité le peuple et le Gouvernement afghans pour cette réussite majeure, mais a prévenu que la Constitution ne garantirait pas d'elle-même la paix et la sécurité. Il a dès lors appelé les Afghans à s'atteler, avec le nécessaire soutien de la communauté internationale, à remédier aux obstacles

¹ S/2003/1212.

² Accord définissant les arrangements provisoires applicables en Afghanistan en attendant le rétablissement d'institutions étatiques permanentes (voir S/2001/1154).

³ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

auxquels le processus de paix était confronté, à savoir faire face à la situation particulièrement préoccupante en matière de sécurité, mettre en place un Gouvernement ouvert et largement représentatif, et accélérer le rythme de la reconstruction⁴.

Le Représentant spécial a informé le Conseil au sujet de la Loya Jirga constitutionnelle, puis a présenté les objectifs à atteindre, en particulier la nécessité d'améliorer les conditions de sécurité, d'asseoir plus largement le crédit du Gouvernement auprès de la population, de renforcer le système de gouvernance et d'accélérer la cadence du processus de reconstruction et de rétablissement des services à la population. Il a félicité le peuple afghan pour l'acclamation pratiquement unanime de la nouvelle Constitution établie par la Loya Jirga constitutionnelle, une assemblée dans une grande mesure représentative de l'Afghanistan. Il a noté avec satisfaction que malgré la prolongation substantielle de la Loya Jirga au-delà des dix jours initialement prévus, les délégués s'étaient montrés disposés à atteindre un compromis et à faire des concessions afin de s'entendre sur un texte acceptable par tous. Il a estimé que le peuple afghan pouvait s'enorgueillir de la nouvelle Constitution et du processus qui y avait mené. Le Représentant spécial a toutefois rappelé qu'il y avait tant à faire que les Afghans et leurs partenaires internationaux ne pouvaient se reposer longtemps sur leurs lauriers. Il a déclaré qu'il fallait d'abord mettre en œuvre la Constitution afin de lui donner vie. Il a expliqué que le nouvel ordre constitutionnel n'aurait de sens pour l'Afghan moyen que si la sécurité s'améliorait et que l'état de droit était renforcé. Il a constaté avec inquiétude que la sécurité continuait de se détériorer au moment même où le processus de paix exigeait que le Gouvernement et les Nations Unies étendent leur présence sur le terrain et mènent à bien l'inscription des électeurs et s'occupent d'autres activités. Il a dès lors insisté sur la nécessité de désarmer les factions, sur la protection des droits fondamentaux, sur l'accélération de la reconstruction et sur la réforme des institutions nationales. S'agissant des partenaires internationaux, le Représentant spécial a plaidé en faveur d'un déploiement accéléré des équipes de reconstruction provinciales, même s'il a dit rester convaincu que ces équipes n'étaient que la « meilleure solution de rechange » à l'élargissement pur et simple des fonctions de maintien de la paix de la Force

⁴ S/PV.4893, pp. 2-3.

internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Il a averti le Conseil des redoutables défis résultant de l'accroissement de la production et du trafic d'opium, dont les revenus étaient estimés à 2,3 milliards de dollars des États-Unis, soit l'équivalent de plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) du pays. Enfin, le Représentant spécial a appelé l'attention du Conseil sur un document officieux communiqué par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), qui faisait observer qu'une seconde conférence du type de celle de Bonn pourrait être une occasion pour toutes les parties concernées de s'engager de nouveau dans le processus de paix⁵.

Délibérations du 24 mars 2004 (4931^e séance)

À sa 4931^e séance, le 24 mars 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 19 mars 2004 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁶. Dans son rapport, consacré en grande partie aux principaux faits nouveaux survenus depuis le 31 décembre 2003, le Secrétaire général a décrit les mesures à prendre pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Bonn après la clôture des travaux de la Loya Jirga constitutionnelle et la signature de la nouvelle Constitution afghane. Il a expliqué que la tenue d'élections constituerait l'un des principaux défis et a rendu compte de l'état d'avancement du projet d'inscription des électeurs et des principaux problèmes concernant le calendrier des élections qui auraient lieu en 2004 et le type d'élection. Le Secrétaire général a constaté que la sécurité demeurerait une grave préoccupation et a fait état de plusieurs initiatives visant à améliorer la sécurité — telles que l'expansion de la Force internationale d'assistance à la sécurité, le déploiement d'équipes de reconstruction provinciales supplémentaires et l'intensification des efforts visant à créer une armée et une force de police afghanes. Il a également souligné qu'il faudrait progresser encore dans la voie du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants. Le Secrétaire général a recommandé que le mandat de la MANUA soit une nouvelle fois reconduit de 12 mois. Évoquant les consultations en cours au sujet du rôle que les Nations

⁵ Ibid., pp. 3-10.

⁶ S/2004/230, soumis en application de la résolution 1471 (2003).

Unies devraient jouer en Afghanistan une fois le processus de Bonn achevé, il a annoncé son intention de faire de nouvelles recommandations sur le futur mandat de la Mission après la conférence de Berlin, qui se tiendrait les 31 mars et 1^{er} avril 2004, et une fois que la décision voulue aurait été prise concernant la tenue des élections.

Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix⁷, qui a rendu compte des problèmes qui continuaient de se poser concernant l'application de l'Accord de Bonn ainsi que des mesures visant à poursuivre la transition de l'Afghanistan sur la voie de la stabilité et d'une bonne gouvernance. Le Sous-Secrétaire général a noté avec satisfaction que le processus avait désormais atteint l'un de ces derniers objectifs principaux : la tenue d'élections libres et régulières pour conférer une légitimité politique au nouveau Gouvernement. Il a dit espérer, sachant que la Constitution exigeait que le Président et les chambres basse et haute de l'Assemblée nationale soient élus, qu'une décision sur le calendrier et le déroulement de ces élections serait prise « très bientôt », avant la conférence de Berlin. Il a dit comprendre qu'il était urgent que des élections aient lieu dans le plus grand respect possible du calendrier de Bonn, mais a insisté sur le fait que les conditions devaient être favorables et que les préparatifs devaient être bien faits. Il a annoncé que la première phase du processus d'inscription, couvrant les huit principales villes d'Afghanistan, suivait plus ou moins le calendrier et que les préparatifs de la deuxième phase, qui consistait à inscrire les huit millions restants d'électeurs dans les provinces, étaient en cours.

Le Sous-Secrétaire général a souligné que le succès du processus d'inscription et de la tenue des élections dépendrait de l'appui reçu des forces de sécurité afghanes et internationales et a salué le déploiement d'équipes de reconstruction provinciales supplémentaires, en particulier dans le sud. Citant les combats récents à Herat, il s'est dit préoccupé par la situation précaire en matière de sécurité, même dans des zones jugées stables et sûres par la plupart des observateurs. Il a prévenu qu'à défaut d'une démilitarisation importante, un choix politique digne de ce nom, nécessaire pour rendre les élections

crédibles, était tout simplement impossible, et que des événements comme ceux d'Herat risquaient de se reproduire. Le Sous-Secrétaire général a constaté avec inquiétude que seuls les centres urbains avaient largement bénéficié de la croissance économique afghane de ces deux dernières années et que cela avait entraîné un exode rural massif qui avait exacerbé les tensions sociales dans les zones urbaines. Il s'est également dit préoccupé par l'économie de la drogue et l'instabilité qu'elle générerait, qui restaient l'une des principales menaces à l'édification d'un État stable et efficace. Il a conclu en espérant que le Conseil souscrirait à la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir de reconduire le mandat de la MANUA pour 12 mois⁸.

**Décision du 26 mars 2004 (4937^e séance):
résolution 1536 (2004)**

À sa 4937^e séance, le 26 mars 2004, le Conseil a de nouveau inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 19 mars 2004 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁹. Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer au débat. Le Président du Conseil (France) a ensuite appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution¹⁰; celui-ci a été adopté à l'unanimité et sans débat en tant que résolution 1536 (2004), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger le mandat de la MANUA pour une nouvelle période de 12 mois;

A souligné qu'il importait de pourvoir à la sécurité et d'obtenir des donateurs le concours significatif nécessaire pour organiser des élections nationales crédibles comme prévu par la Constitution afghane et l'Accord de Bonn;

A accueilli avec satisfaction les progrès accomplis depuis le début du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en octobre 2003 ainsi que la contribution du Groupe d'observateurs internationaux à cet égard;

A accueilli avec satisfaction les efforts déployés jusqu'ici par les autorités afghanes pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la drogue;

A prié la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan de continuer, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à aider la Commission afghane indépendante des droits de l'homme à donner

⁷ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

⁸ S/PV.4931, pp. 2-6.

⁹ S/2004/230.

¹⁰ S/2004/249.

pleinement suite aux dispositions consacrées aux droits de l'homme par la nouvelle Constitution afghane;

A engagé toutes les parties afghanes à coopérer avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan à l'exécution de son mandat et à faire en sorte que son personnel puisse circuler librement et en toute sécurité dans l'ensemble du pays.

**Décision du 6 avril 2004 (4941^e séance) :
déclaration du Président**

À sa 4941^e séance, le 6 avril 2004, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de l'Afghanistan, de l'Inde, de l'Irlande (au nom de l'Union européenne)¹¹ et du Japon ont fait une déclaration.

Au début, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte des résultats de la conférence de Berlin et des tâches visant à mettre à profit l'élan acquis à Berlin et à mener à bien le processus de Bonn. Il a constaté avec satisfaction que la conférence avait approuvé un plan de travail complet, qui établissait clairement les paramètres et les objectifs à atteindre dans les domaines politique et économique ainsi qu'en matière de sécurité dans les mois et les années à venir. Il a ajouté qu'un cadre solide de coopération régionale pour la lutte contre les stupéfiants avait également été approuvé à Berlin par l'Afghanistan et ses voisins. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a salué ces résultats qu'il a estimés vraiment impressionnants, mais a déclaré que d'immenses tâches restaient à accomplir en Afghanistan, en particulier la tenue d'élections nationales. Il a insisté sur la nécessité de garantir la sécurité et a expliqué que sans amélioration substantielle dans la situation de sécurité, les élections seraient menacées. Il a observé que la grande majorité des Afghans restaient convaincus que les élections exigeaient un désarmement préalable. Il a déclaré que dans ce contexte, il était absolument vital d'intensifier les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration dont le plan de travail prévoyait qu'ils devaient toucher 40 % des

milices actuellement recensées et devaient impliquer le cantonnement de toutes les armes lourdes avant le mois de juin 2004. Le Secrétaire général adjoint a également souligné la nécessité d'une assistance internationale appropriée en matière de sécurité pour soutenir les efforts du Gouvernement afghan dans le processus électoral et pour protéger ce processus aussi bien des menaces des factions que des tentatives pour y mettre purement et simplement un terme. Il a constaté avec inquiétude que malgré les progrès accomplis dans la formation de la nouvelle armée afghane, les forces de sécurité afghanes et internationales actuellement déployées en Afghanistan avaient des capacités limitées qui seraient mises à rude épreuve si elles devaient faire face à la tâche immense de soutenir un processus électoral crédible¹².

Le représentant de l'Allemagne a rendu compte du résultat de la conférence « L'Afghanistan et la communauté internationale — un partenariat pour l'avenir », tenue à Berlin les 31 mars et 1^{er} avril 2004. Il a déclaré que la présence de 65 délégations — souvent représentés par leur Ministre des affaires étrangères — avait montré la détermination constante de la communauté internationale de créer un Afghanistan stable, libre, prospère et démocratique. Il a décrit les trois documents finaux adoptés à la conférence : la déclaration de Berlin, exposant la vision du nouvel et futur Afghanistan; le plan de travail, présentant la façon dont l'Afghanistan entendait aborder cette vision dans les deux années à venir; et le rapport intermédiaire, résumant l'état d'avancement de l'Accord de Bonn. Il a également évoqué la déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants adoptée par l'Afghanistan et ses voisins. Il a expliqué que le Gouvernement afghan s'était engagé à suivre un calendrier ambitieux pour le désarmement des milices, qui était une condition essentielle de la tenue d'élections libres et justes. Il a déclaré que les résultats remarquables de la conférence méritaient d'être reconnus et appuyés explicitement par le Conseil. Il a annoncé qu'à cette fin, sa délégation avait ouvert des négociations avec les membres du Conseil et des pays particulièrement concernés en vue d'approuver le contenu d'une déclaration présidentielle¹³.

¹¹ L'Albanie, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, Malte, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie se sont ralliés à la déclaration.

¹² S/PV.4941, pp. 2-4.

¹³ Ibid., pp. 4-6.

La plupart des intervenants ont salué les résultats obtenus à la conférence de Berlin et ont félicité l'Allemagne et l'Afghanistan pour la réussite de leur coprésidence de la conférence. Ils ont réaffirmé leur volonté de continuer à soutenir l'Afghanistan en vue de mener à bien l'application de l'Accord de Bonn, ce qui était essentiel pour créer un Afghanistan stable et démocratique.

Le représentant du Brésil a convenu que l'extension de la présence des forces de maintien de la paix à l'ensemble du pays renforcerait la sécurité dans le pays¹⁴. Le représentant des États-Unis a estimé que la réussite de la conférence de Berlin avait envoyé un signe très positif aux membres de la communauté internationale qui craignaient une baisse d'intérêt et une fatigue des donateurs¹⁵. Le représentant du Pakistan a dit espérer que l'esprit de Berlin ne faiblirait pas ou ne s'amoiendrait pas avec le temps, sachant que l'Afghanistan aurait besoin d'années, voire de décennies, de soutien politique et économique et de participation extérieure¹⁶. Le représentant de l'Algérie a déclaré que l'annonce d'engagements supplémentaires faite par les donateurs, ainsi que la confirmation de contributions dans les domaines de la sécurité et de la préparation des élections étaient d'une importance majeure pour la reconstruction de l'Afghanistan¹⁷.

Le représentant de la Fédération de Russie s'est dit préoccupé par la « recrudescence des activités subversives des Taliban et autres forces extrémistes », qui tentaient de plonger le pays dans de sanglants antagonismes interethniques et d'empêcher la tenue des élections générales¹⁸. The représentant du Royaume-Uni a insisté sur la nécessité de mener à bien le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion avant les élections, car la sécurité restait indispensable à la poursuite des progrès, et a ajouté que l'amélioration de la sécurité était non seulement indispensable au succès des efforts de reconstruction, mais qu'elle constituait aussi une condition préalable de la tenue d'élections démocratiques, justes et pacifiques en septembre¹⁹. Saluant le succès de la conférence de Berlin, le représentant de la France a

engagé la communauté internationale à se concentrer sur l'objectif politique commun que constituait le bon déroulement des élections²⁰. Le représentant de l'Afghanistan a remercié les coprésidents de la conférence de Berlin ainsi que les 65 pays et organisations internationales qui y avaient participé et a réaffirmé l'attachement total de l'Afghanistan à la réalisation des directives de l'Accord de Bonn²¹.

Le Président (Allemagne) a fait une déclaration au nom du Conseil²², par laquelle celui-ci, entre autres :

A approuvé la Déclaration de Berlin et a souligné l'intérêt du Plan de travail du Gouvernement afghan, du rapport d'étape et de la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants annexée à la Déclaration de Berlin;

A souligné que la culture du pavot à opium, la production et le trafic de stupéfiants constituaient une grave menace à l'état de droit et au développement en Afghanistan, de même qu'à la sécurité internationale, de sorte que l'Afghanistan et la communauté internationale s'efforceraient de les réduire et à terme de les éliminer, notamment en développant d'autres possibilités économiques;

S'est en particulier félicité de la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants, associée à la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, signée par l'Afghanistan et ses voisins, ainsi que de la Conférence sur la coopération policière régionale prévue pour les 18 et 19 mai 2004 à Doha.

Délibérations du 27 mai 2004 (4979^e séance)

À sa 4979^e séance, le 27 mai 2004, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA²³.

Le Représentant spécial a axé son exposé sur les principaux défis auxquels l'Afghanistan était confronté dans la préparation des élections nationales prévues en septembre. Il a constaté avec inquiétude qu'avec la recrudescence des attaques par des extrémistes au printemps dernier, la situation s'était détériorée au cours des derniers mois dans les zones à risque — surtout dans le sud. Il a expliqué que la communauté humanitaire gardait profil bas dans les régions à forte insécurité afin de réduire sa vulnérabilité, mais que la progression du processus d'inscription des électeurs

¹⁴ Ibid., pp. 6-7.

¹⁵ Ibid., pp. 7-8.

¹⁶ Ibid., pp. 9-11.

¹⁷ Ibid., pp. 12-13.

¹⁸ Ibid., pp. 17-18.

¹⁹ Ibid., pp. 18-19.

²⁰ Ibid., pp. 19-20.

²¹ Ibid., pp. 22-23.

²² S/PRST/2004/9.

²³ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

avait été affectée par l'augmentation générale des incidents. Il a ajouté que même si le niveau d'opposition violente était difficile à juger, des précautions étaient prises, car le processus d'inscription s'étendait désormais aux zones rurales en coordination étroite avec les forces de la coalition. Il a expliqué qu'à la fin de l'inscription dans les huit grandes agglomérations, le processus d'inscription était dans sa deuxième et dernière phase, qui consistait à couvrir le reste du pays au cours des mois suivants. Il a précisé que cette phase avait commencé avec l'ouverture de 160 bureaux au début du mois de mai et s'étendait à ce jour à près de 600 bureaux dans 31 des 34 provinces, avec plus de 1 000 équipes d'inscription opérant simultanément. Il a toutefois dit craindre que l'insécurité conduise à un niveau d'inscription insuffisant dans les provinces du sud et du sud-est. Il a évoqué un autre problème, en l'occurrence le fait de déterminer les chiffres de la population, à cause de l'insécurité régnant dans certaines provinces. Il a expliqué qu'il semblait désormais probable que l'enquête ne serait pas menée dans certaines provinces ou qu'elle ne le serait que de manière très partielle.

Concernant la tenue d'élections libres et régulières, le Représentant spécial a insisté sur l'importance du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des anciens combattants et a affirmé qu'une véritable consultation électorale ne pourrait avoir lieu que si la mainmise des milices locales sur le processus politique se relâchait. Il a indiqué que le Gouvernement et la communauté internationale avaient conclu un accord sur la phase principale du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui devait englober, d'ici le mois de juin, 40 % des forces des milices et, d'ici le mois de juillet, le regroupement de la totalité des armes lourdes dans le cadre d'un dispositif fiable et sûr d'entreposage. Il a admis que la mise en œuvre de cet accord avait toutefois connu des retards importants, en raison de la réticence de certains membres de l'échelon supérieur de commandement. Il a dès lors rappelé la nécessité d'une présence militaire internationale solide et étendue pour appuyer les forces de sécurité nationales²⁴.

²⁴ S/PV.4979, pp. 2-7.

Décision du 15 juillet 2004 (5004^e séance) : déclaration du Président

À sa 5004^e séance, le 15 juillet 2004, le Conseil a invité le représentant de l'Afghanistan à participer au débat. Le Président (Roumanie) a ensuite fait une déclaration au nom du Conseil²⁵, par laquelle celui-ci, entre autres :

A demandé au Gouvernement afghan et à la communauté internationale de redoubler d'efforts, en vue des élections présidentielles et législatives, pour renforcer l'armée nationale et la police nationale, accélérer le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et soutenir le Gouvernement afghan dans sa stratégie tendant à éliminer la production d'opium;

A encouragé les autorités afghanes à favoriser un scrutin assurant la participation des électeurs d'une manière représentative de la démographie du pays, y compris les femmes et les réfugiés et, à ce propos, a recommandé la détermination des modalités pratiques de l'inscription et de la participation des réfugiés afghans en Iran et au Pakistan au scrutin en Afghanistan;

A souligné qu'il importait d'assurer le financement nécessaire au respect des calendriers de l'Organe mixte d'administration des élections;

A renouvelé son appui sans réserve au Représentant spécial du Secrétaire général et à la MANUA et a réaffirmé le rôle central et impartial que jouait l'Organisation des Nations Unies dans les efforts déployés sur le plan international pour aider le peuple afghan à consolider la paix en Afghanistan et à reconstruire son pays.

Délibérations du 25 août 2004 (5025^e séance)

À sa 5025^e séance, le 25 août 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 12 août 2004 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales²⁶. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que l'Organe mixte d'administration des élections avait pris la décision d'organiser l'élection présidentielle en octobre et de reporter les élections législatives en avril 2005, car certains des obstacles potentiels entravant la tenue simultanée des deux scrutins, notamment la difficulté de répartir les sièges parlementaires entre les différentes provinces en l'absence de données de recensement fiables, s'étaient révélés insurmontables. Il a également constaté une aggravation du problème

²⁵ S/PRST/2004/25.

²⁶ S/2004/634, soumis en application de la résolution 1536 (2004).

posé par les trois principales menaces à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan, à savoir les violences extrémistes, l'existence de factions et le trafic de stupéfiants. Il a rappelé que dans ce contexte, l'aide en matière de sécurité revêtait une importance vitale pour l'Afghanistan.

Le Conseil a ensuite entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA. Tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de l'Afghanistan, du Canada, de l'Islande, du Japon, des Pays-Bas (au nom de l'Union européenne)²⁷ et de l'Ouzbékistan ont fait une déclaration.

Pour commencer, le Représentant spécial a annoncé que l'inscription des électeurs était terminée et qu'au total, 10,5 millions de personnes étaient inscrites, dont plus de 41 % de femmes. Il a expliqué que cela permettait aux autorités électorales et aux forces de sécurité de faire les préparatifs qui s'imposaient en vue de l'élection présidentielle du 9 octobre, qui pouvait créer une légitimité politique pour la mise en place d'un nouvel ordre post-conflit. Il a toutefois admis que tout n'était pas parfait. Il a par exemple constaté qu'il s'était avéré très difficile de redresser la situation dans les régions du sud les plus touchées par l'insécurité. Il a déclaré que la sécurité était un souci fondamental lors du prochain scrutin et qu'un effort supplémentaire était nécessaire pour assurer la sécurité des électeurs et des agents électoraux. Il a rassuré le Conseil en annonçant la poursuite, pendant la campagne électorale, de la vérification de l'exercice des droits politiques menée à l'échelle du pays par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan conjointement avec la MANUA en vue d'établir si les droits et les obligations des candidats étaient observés²⁸.

Les intervenants se sont accordés à reconnaître l'importance de l'élection présidentielle et ont réaffirmé leur volonté d'aider à garantir l'élection libre et régulière d'un président par le peuple afghan, une étape indispensable pour préserver la légitimité

politique du processus de paix. Bon nombre d'entre eux ont salué le courage des Afghans qui avaient été plus de 10 millions à décider de s'inscrire sur les listes électorales malgré les intimidations et les menaces de violence et ont en particulier félicité les femmes qui avaient été plus de 4 millions à choisir de participer au processus politique. Ils ont toutefois dit partager la même inquiétude au sujet de l'insécurité et ont plaidé en faveur de l'accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des anciens combattants ainsi que de la formation des nouvelles forces de sécurité afghanes.

La représentante des États-Unis a appelé le Pakistan et l'Iran à agir de pair en faveur de l'inscription sur les listes électorales et du vote hors du pays, pour que plus de 600 000 Afghans au Pakistan et plus de 800 000 Afghans en Iran puissent participer au processus électoral. Elle a noté avec satisfaction qu'en septembre, la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigerait cinq équipes de reconstruction provinciales dans le nord et dans le nord-est de l'Afghanistan²⁹. Le représentant de l'Allemagne a affirmé que le temps supplémentaire obtenu grâce au report des élections législatives devrait être utilisé pour améliorer la situation en matière de sécurité et a insisté sur l'importance de la poursuite de la réforme du secteur de sécurité et notamment de la mise en place d'un système judiciaire qui fonctionne bien³⁰. Le représentant du Brésil a plaidé en faveur d'un processus complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour améliorer la situation en matière de sécurité et pour réduire le pouvoir des seigneurs de la guerre et des terroristes³¹.

Le représentant du Pakistan a dit rester préoccupé par le nombre insuffisant d'inscriptions dans le sud et le sud-est de l'Afghanistan à cause de l'insécurité. Il a affirmé que les menaces qui planaient sur la sécurité de l'Afghanistan étaient localisées dans ce pays et émanaient des chefs de faction, des seigneurs criminels et des extrémistes, y compris d'Al-Qaida et des Taliban. Il a évoqué l'expansion de la Force internationale d'assistance à la sécurité décidée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) lors de son sommet d'Istanbul, mais a insisté sur la nécessité de ne pas laisser perdre la dynamique de l'expansion de la Force et de voir celle-ci s'étendre

²⁷ L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro et la Turquie se sont ralliés à la déclaration.

²⁸ S/PV.5025, pp. 2-6.

²⁹ Ibid., pp. 6-7.

³⁰ Ibid., pp. 7-8.

³¹ Ibid., pp. 10-12.

vers l'ouest du pays³². Le représentant de la Chine a préconisé des « mesures fermes » pour mettre fin au terrorisme, au factionnalisme et aux problèmes liés aux stupéfiants afin d'améliorer la situation en matière de sécurité³³. Le représentant de la Fédération de Russie a une nouvelle fois mis en garde contre la revitalisation du potentiel militaire et politique des Taliban, la poursuite de l'infiltration de combattants en Afghanistan et l'apparition de nouvelles factions de Taliban et a plaidé en faveur de l'accélération de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans l'ensemble du pays³⁴.

Le représentant de l'Afghanistan a salué les progrès des préparatifs des élections, mais a noté avec inquiétude la poursuite des tentatives de sabotage et de déstabilisation du fait des groupes d'Al-Qaida et des Taliban, principalement le long des frontières orientales et méridionales du pays. Il a affirmé que ces éléments disposaient d'un réseau de soutien dans « certains milieux politico-religieux situés hors de l'Afghanistan »³⁵.

Le représentant des Pays-Bas a déclaré que l'Union européenne félicitait l'Organe mixte d'administration des élections pour sa « réussite spectaculaire » avec l'inscription de pratiquement tous les électeurs potentiels et a insisté sur la nécessité de rebâtir l'armée afghane et d'intensifier le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion³⁶.

En fin de séance, le Représentant spécial a déclaré qu'il ne contestait nullement le fait que les Taliban avaient des avoirs et des ressources dans le pays, mais que parmi les outils à la disposition des forces extrémistes figuraient l'infiltration et les opérations transfrontalières, utilisées pour entraver le processus de paix³⁷. Le représentant du Pakistan a répliqué que ce n'était pas l'infiltration à travers la frontière qui était la cause première des violences extrémistes en Afghanistan, y compris dans le sud et le sud-est. Il a ajouté que son pays faisait tout son

possible et qu'il avait pris de nombreux risques politiques et essuyé de nombreuses pertes militaires³⁸.

Décision du 17 septembre 2004 (5038^e séance) : résolution 1563 (2004)

À la 5038^e séance, le 17 septembre 2004, à laquelle le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer, le Président (Espagne) a appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution³⁹; celui-ci a été adopté à l'unanimité et sans débat en tant que résolution 1563 (2004), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan pour une période de 12 mois au-delà du 13 octobre 2004;

A autorisé les États Membres participant à la Force à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du mandat de celle-ci;

A demandé à la Force de continuer de travailler en étroite consultation avec l'Autorité intérimaire afghane et ses successeurs et le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'avec la Coalition de l'opération Liberté immuable dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Délibérations du 28 septembre et du 12 octobre 2004 (5045^e et 5055^e séances)

À sa 5045^e séance, le 28 septembre 2004, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix⁴⁰.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de l'avancement des préparatifs de l'élection présidentielle, la première dans l'histoire de l'Afghanistan. Il a annoncé que les préparatifs logistiques se déroulaient comme prévu pour la date du scrutin, le 9 octobre, et que tous les bureaux régionaux et provinciaux avaient soumis des plans opérationnels. Il a déclaré que 18 candidats à la présidence et 36 candidats à la vice-présidence, dont 3 femmes, faisaient campagne depuis l'ouverture officielle de la campagne, le 7 septembre. Il a indiqué qu'afin d'améliorer le climat politique, la Commission afghane des droits de l'homme et la MANUA continuaient de suivre l'exercice des droits politiques partout dans le pays et d'en rendre compte. Il

³² Ibid., pp. 15-18.

³³ Ibid., pp. 19-20.

³⁴ Ibid., pp. 24-25.

³⁵ Ibid., pp. 25-27.

³⁶ Ibid., pp. 27-28.

³⁷ Ibid., pp. 33-34.

³⁸ Ibid., pp. 34-35.

³⁹ S/2004/742.

⁴⁰ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

a précisé que les préparatifs de l'élection hors du pays étaient également en cours. Il a indiqué que le plan pour la sécurité des élections élaboré par l'Organe mixte d'administration des élections prévoyait la protection des bureaux de vote et des centres de dépouillement, ainsi que la sécurité des déplacements du personnel et de matériels sensibles, comme les bulletins de vote vierges et remplis. Il a ajouté que la police nationale assurerait la sécurité dans les bureaux de vote, tandis que la Force internationale d'assistance à la sécurité fournirait « un appui à la périphérie ». Il a indiqué que des efforts considérables étaient déployés pour définir avec les chefs tribaux et communautaires le rôle essentiel qu'ils avaient à jouer dans les dispositifs de sécurité locale, notamment dans l'est, le sud-est et le sud. Il a engagé les Afghans et la communauté internationale à travailler de concert pour assurer la réussite du scrutin, un pas important vers la démocratie en Afghanistan⁴¹.

À sa 5055^e séance, le 12 octobre 2004, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix⁴².

Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil sur la tenue de l'élection présidentielle, le 9 octobre. Il a salué l'élection qu'il a qualifiée d'opération bien menée étant donné les contraintes géographiques et les contraintes de sécurité. Il a indiqué que pratiquement tous les bureaux électoraux avaient ouvert à temps et que le personnel électoral avait travaillé avec professionnalisme. Il a annoncé que selon les rapports faits jusque-là aux Nations Unies au sujet de la situation sur le terrain, « la population était généralement très satisfaite de la façon dont le scrutin s'était déroulé ». Il a indiqué que d'après les estimations, le taux de participation était élevé, malgré mauvaises conditions climatiques et l'appel au boycottage lancé par les candidats de l'opposition. Il a déclaré qu'après l'élection, un certain nombre de candidats avaient demandé l'ouverture d'une enquête au sujet d'irrégularités présumées. Il a annoncé la création d'un groupe composé de trois membres chargé de mener une enquête approfondie sur les irrégularités présumées et de présenter des recommandations à l'Organe mixte d'administration des élections. Il a déclaré que le jour de l'élection, les conditions de sécurité avaient largement dépassé les attentes, malgré

quelques incidents et les actes d'intimidation signalés. Il a évoqué un élément important qui avait permis de renforcer la crédibilité de l'élection, en l'occurrence la présence de 5 321 observateurs afghans et de 121 observateurs internationaux le jour du scrutin. Il a également constaté que la dynamique politique générée par le processus électoral avait eu un effet évident sur la démobilisation des soldats, ainsi que sur la « défactionnalisation » des forces militaires. Il a toutefois conclu son exposé en mettant en garde contre tout triomphalisme et en rappelant au Conseil que des difficultés majeures l'attendaient encore⁴³.

Décision du 12 octobre 2004 (5056^e séance) : déclaration du Président

À la 5056^e séance, le 12 octobre 2004, à laquelle le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer, le Président (Royaume-Uni) a fait une déclaration au nom du Conseil⁴⁴, par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est félicité de l'élection présidentielle qui avait eu lieu le 9 octobre 2004 en Afghanistan, a souligné qu'elle constituait une étape historique importante de l'évolution politique du pays et a félicité les millions d'électeurs afghans;

A instamment prié le Gouvernement afghan, aidé en cela par la communauté internationale, de continuer à faire face aux problèmes qui persistaient en Afghanistan (sécurité, préparation des élections législatives d'avril 2005 dans les délais, reconstruction des institutions, lutte contre les stupéfiants, et désarmement, démobilisation et réinsertion des milices afghanes);

S'est engagé à continuer à apporter son soutien au Gouvernement et au peuple d'un Afghanistan souverain alors qu'ils reconstruisaient leur pays, renforçaient les fondements de la démocratie constitutionnelle, et prenaient la place qui leur revenait dans la communauté des nations, et a demandé à la communauté internationale, au sein de laquelle l'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle central, de les soutenir dans cette entreprise.

⁴³ S/PV.5055, pp. 2-5.

⁴⁴ S/PRST/2004/35.

⁴¹ S/PV.5045, pp. 2-5.

⁴² Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

**Délibérations du 9 novembre 2004
(5073^e séance)**

À sa 5073^e séance, le 9 novembre 2004, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix⁴⁵.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil sur le processus à la suite duquel l'Organe mixte d'administration des élections avait certifié, le 3 novembre, les résultats officiels de l'élection présidentielle⁴⁶. Il a indiqué qu'au total, 8 128 940 personnes environ, dont 40 % de femmes, avaient voté, soit 70 % des électeurs inscrits. Il a précisé que l'Organe mixte d'administration des élections avait déclaré que Hamid Karzaï avait obtenu une majorité absolue de 55,4 % des voix, contre Yonus Qanooni, 16,3 % des voix, Haji Mohaqeq, 11,6 % des voix, et Abdul Dostum, 10 % des voix. Il a constaté que les considérations ethniques semblaient avoir joué un rôle important dans le vote des électeurs, car l'analyse du soutien électoral aux quatre principaux candidats révélait une forte corrélation avec les régions dont les groupes majoritaires étaient respectivement les Pashtouns, les Tadjiks, les Ouzbeks et les Hazaras. Il a annoncé qu'avec la fin du scrutin présidentiel, l'attention se déplaçait vers la phase politique postélectorale, notamment la tâche immédiate consistant à former le prochain gouvernement et l'organisation des élections législatives et locales. Il a déclaré que la sécurité restait un sujet de grave préoccupation, avec l'attentat-suicide à la bombe commis dans le centre de Kaboul le 23 octobre qui semblait avoir marqué la fin de la période de calme relatif qui avait régné pendant l'élection.

Concernant les élections législatives et locales, il a mentionné cinq problèmes essentiels à régler pour pouvoir organiser les scrutins selon le calendrier fixé par la loi électorale : premièrement, des districts devaient être délimités officiellement dans certaines provinces; deuxièmement, les chiffres de population devaient être arrêtés d'un commun accord pour la répartition des sièges au Parlement; troisièmement, les listes d'électeurs devaient être analysées, précisées et, dans certains cas, mises à jour pour préparer des listes spécifiques pour chaque bureau de vote;

⁴⁵ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

⁴⁶ S/PV.5073, pp. 2-6.

quatrièmement, un mécanisme de prise en compte des plaintes et un système d'enquête sur les délits électoraux devaient être mis en place au niveau local; et cinquièmement, les qualifications des milliers de candidats potentiels devaient être vérifiées avant leur enregistrement. Il a constaté avec inquiétude que l'influence des commandants locaux, le réseau complexe et généralisé des stupéfiants et des armes et l'absence d'administration civile locale efficace continuaient de constituer autant d'obstacles sérieux à la tenue d'élections législatives et locales légitimes et a une nouvelle fois déclaré que l'élargissement de l'appareil de sécurité officiel serait évidemment essentiel pour le succès des élections. Il a appelé la communauté internationale à résister à la tentation de réduire son engagement en Afghanistan, un pays qui devait pouvoir compter sur son soutien total dans la nouvelle phase en cours des élections locales et législatives⁴⁷.

**Délibérations du 10 janvier et du 22 mars 2005
(5108^e et 5145^e séances)**

À sa 5108^e séance, le 10 janvier 2005, et à sa 5145^e séance, le 22 mars 2005, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA⁴⁸.

Le Représentant spécial a déclaré que l'élection présidentielle et la récente formation du Cabinet avaient donné un nouvel élan au processus de paix afghan. Il a expliqué que le Cabinet, composé de 27 membres, répondait effectivement aux exigences de la Constitution afghane et reflétait également largement la composition ethnique du pays, avec 10 Pashtouns, 8 Tadjiks, 5 Hazaras, 2 Ouzbeks, 1 Turkmène et 1 Baloutche. Il a ajouté que le Cabinet comptait aussi trois femmes. S'agissant des tâches à accomplir par le nouveau Cabinet, le Représentant spécial a cité en particulier la tenue prochaine des élections législatives et la création de la Commission électorale indépendante. Il a constaté que parmi les autres défis, les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration avaient été un élément clef à prendre en compte pour fixer la date et les modalités des élections. Il a précisé que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration avait été particulièrement fructueux dans le nord de l'Afghanistan et qu'il avait été axé jusque-là sur les

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

milices affiliées auprès du Ministère de la défense. Il a ajouté que le programme progressait bien, mais qu'un grand nombre de forces irrégulières diverses continuaient d'exister et que certaines d'entre elles étaient parmi les principales sources d'insécurité et d'exactions dans plusieurs régions du pays. Il a dit espérer que le renforcement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion créerait un environnement plus propice aux élections et au rétablissement de la primauté du droit⁴⁹.

À sa 5145^e séance, le 22 mars 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 18 mars 2005 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁵⁰. Dans son rapport, le Secrétaire général a décrit le programme ambitieux de l'Afghanistan, concernant la situation en matière de sécurité, l'organisation des élections parlementaires, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et l'instauration de l'état de droit. Il a constaté qu'une présence importante des forces internationales demeurerait nécessaire et qu'il fallait surmonter un certain nombre d'obstacles qui freinaient la reconstruction, entre autres. Il a également annoncé son intention de soumettre une proposition concernant le mandat de la MANUA après les élections, mais a recommandé que d'ici là, le Conseil proroge de 12 mois le mandat de la Mission.

**Décision du 24 mars 2005 (5148^e séance) :
résolution 1589 (2005)**

À sa 5148^e séance, le 24 mars 2005, le Conseil a une nouvelle fois inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 18 mars 2005 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁵¹. Le Président (Brésil) a appelé l'attention sur un projet de résolution⁵²; celui-ci été mis aux voix et adopté à l'unanimité et sans débat en tant que résolution 1589 (2005), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger le mandat de la MANUA pour une nouvelle période de 12 mois à compter de la date d'adoption de la résolution;

⁴⁹ S/PV.5108, pp. 2-8, et S/PV.5145, pp. 2-4.

⁵⁰ S/2005/183, soumis en application de la résolution 1536 (2004).

⁵¹ Ibid.

⁵² S/2005/195.

A demandé à la MANUA de continuer à fournir l'appui voulu pour faciliter la tenue, en temps voulu, d'élections à participation aussi large que possible, et a instamment demandé aux donateurs de dégager rapidement les fonds nécessaires, d'après le cadre susmentionné, en étroite coordination avec le Gouvernement afghan et la MANUA, et d'envisager de concourir aux missions d'observation des élections;

A instamment demandé au Gouvernement de prendre des mesures décisives pour mettre fin à la fabrication et au commerce de stupéfiants et d'appliquer les dispositions précises énoncées dans son plan dans les domaines du renforcement des institutions, de l'information, de l'offre d'autres moyens de subsistance, de la prévention et de la répression, de la justice pénale, de l'éradication, de la réduction de la demande et du traitement des toxicomanes et de la coopération régionale, et a demandé à la communauté internationale d'apporter dans toute la mesure possible son appui au Gouvernement pour lui permettre de mettre en œuvre intégralement tous les volets de ce plan;

A lancé un appel pour que soient pleinement respectés les droits de l'homme et les dispositions du droit international humanitaire sur tout le territoire afghan;

A appelé le Gouvernement afghan à continuer à faire face à la menace à la sécurité et à la stabilité de l'Afghanistan que faisaient peser les membres d'Al-Qaïda, les Taliban et les autres groupes extrémistes, la violence entre milices rivales et la criminalité, en particulier la violence associée au commerce de la drogue;

A prié le Secrétaire général de lui faire rapport dans les meilleurs délais sur l'évolution de la situation en Afghanistan et de formuler des recommandations sur le rôle futur de la MANUA, après les élections parlementaires.

Délibérations du 24 juin 2005 (5215^e séance)

À sa 5215^e séance, le 24 juin 2005, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)⁵³.

Le Représentant spécial a commencé par constater l'évolution négative de la situation de sécurité, sous l'effet de l'escalade tant dans le nombre que dans la gravité des incidents dans plusieurs provinces, dont l'assassinat de plusieurs chefs religieux modérés. Il a ajouté que la détérioration de la sécurité avait affecté les préparatifs du processus électoral et que plusieurs agents électoraux avaient été tués. Il a admis que la violence était imputable aussi à la drogue, aux rivalités locales et

⁵³ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

à la criminalité ordinaire, mais a affirmé que l'offensive lancée par des groupes extrémistes, y compris les Taliban, avait joué un rôle déterminant dans l'escalade. Il a estimé que la réponse internationale pour faire pièce à la stratégie de déstabilisation des Taliban ne pouvait se limiter aux opérations de combat sur le terrain et qu'il fallait s'attaquer résolument aux sources de financement des éléments fondamentalistes, à leurs sanctuaires et aux réseaux qui les soutenaient. Il a toutefois annoncé des avancées positives, en particulier le déploiement de l'administration électorale dans tout le pays, la création de la Commission des contentieux électoraux et le début de la désignation des candidats. Dans ce contexte, il a déclaré qu'il restait des mesures à prendre pour prévenir les actes d'intimidation et rassurer la majorité des candidats et les Afghans sur le fait qu'ils pouvaient voter en septembre sans risquer de s'exposer à des représailles. Il a annoncé qu'à la fin de la démobilisation des anciennes unités de l'armée, l'accent serait mis sur le démantèlement des groupes armés illégaux. Enfin, il a admis que la transition politique était peut-être un peu trop en avance sur la construction de l'État et sur la reconstruction économique⁵⁴.

Le Directeur exécutif de l'UNODC a expliqué que la culture d'opium diminuerait en Afghanistan, mais que la superficie totale cultivée resterait énorme. Il a indiqué que la diminution de la culture d'opium était due non seulement à la campagne d'élimination, mais aussi à la retenue des agriculteurs et à la campagne de persuasion du Gouvernement. Il a toutefois constaté que les trafiquants de drogue, les chefs de guerre et les insurgés devaient être contrôlés par le déploiement d'une force équivalente. Il a dès lors estimé qu'il fallait améliorer la collaboration entre les forces de lutte contre les stupéfiants et celles de lutte contre l'insurrection. Enfin, il a jugé impossible de combattre l'industrie des stupéfiants sans un renforcement de la primauté du droit⁵⁵.

Décision du 23 août 2005 (5249^e séance) : déclaration du Président

À sa 5249^e séance, le 23 août 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 12 août 2005 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁵⁶. Dans son rapport, le

Secrétaire général a expliqué que les critères politiques énoncés dans l'Accord de Bonn du 5 décembre 2001 seraient remplis une fois qu'auraient été tenues les élections législatives (Wolesi Jirga) et les élections aux conseils provinciaux, le 18 septembre 2005. Il a signalé que les préparatifs de ces consultations électorales étaient en bonne voie. Il a indiqué que des progrès sensibles avaient été faits dans la réalisation des objectifs du processus politique, mais a admis que l'application du volet institutionnel de l'Accord de Bonn avait été inégale selon les secteurs et que de nombreuses institutions publiques d'importance critique aux niveaux national et provincial demeuraient fragiles et vulnérables à la corruption. Il a ajouté que les efforts faits pour réformer les institutions du secteur de la sécurité avaient rencontré un succès mitigé et que l'Armée nationale afghane atteindrait, avec 3 ans d'avance, l'effectif visé de 43 000 hommes d'ici septembre 2007. Enfin, il a déclaré que la sécurité restait le principal problème en Afghanistan et que les insurgés, les éléments opposés au Gouvernement, en particulier dans le sud et le sud-est du pays, faisaient preuve d'une sophistication grandissante dans l'emploi des armes utilisées et le type d'attaques commises.

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, après quoi tous les membres du Conseil⁵⁷ ainsi que les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de l'Inde, de l'Italie, de la Malaisie, du Pakistan, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et de la Turquie ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Représentant spécial a annoncé au Conseil que la campagne électorale avait été lancée le 17 août et qu'elle était suivie de près par des observateurs internationaux. Il a précisé que le scrutin aurait lieu le 18 septembre et que l'inauguration de la nouvelle Assemblée nationale était prévue avant la fin de l'année. Au sujet de la sécurité, il a constaté la recrudescence des attaques dans le sud, l'est et le sud-est. Il a toutefois précisé que les attaques contre le processus électoral avaient été, pour la plupart, indirectes, ce qui pouvait indiquer que les extrémistes avaient décidé de s'en prendre aux forces

1589 (2005).

⁵⁷ Le représentant du Royaume-Uni s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays associés.

⁵⁴ S/PV.5215, pp. 2-7.

⁵⁵ Ibid., pp. 7-9

⁵⁶ S/2005/525, soumis en application de la résolution

progouvernementales et internationales plutôt que d'essayer d'interrompre les élections parlementaires⁵⁸.

Dans leur déclaration, les intervenants ont salué les progrès des préparatifs des élections, mais se sont dits préoccupés par les problèmes de sécurité et la vague de violence. Certains ont également fait part de leur inquiétude au sujet des difficultés rencontrées dans la lutte contre la culture d'opium et le trafic de stupéfiants. Des intervenants ont salué le progrès économique, mais ont insisté sur le fait que seul le développement économique durable garantirait une paix et une prospérité pérennes. Plusieurs intervenants ont souligné que les Nations Unies devaient rester présentes au-delà du mois de mars 2006.

Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la réconciliation nationale constituait une étape essentielle, mais que ce processus devait s'appuyer sur une démarche prudente et responsable et ne devait pas contribuer à remettre en cause le régime des sanctions. Il a affirmé que les personnes citées dans la liste des sanctions présentaient une véritable menace à la paix et à la sécurité et que leur participation active à la vie politique pourrait être lourde de conséquences. Il a estimé qu'il était indispensable de prendre des mesures concrètes pour faire échec à cette tendance dangereuse, en particulier dans le contexte des élections à venir⁵⁹.

Le représentant de l'Afghanistan a déclaré que son pays s'attendait à ce que la communauté internationale joue un rôle pour assurer la sécurité de l'Afghanistan au cours de la période de l'après-Bonn et se félicitait de voir les Nations Unies autoriser la poursuite d'un tel rôle. Le représentant des Philippines a estimé qu'au vu de la détérioration de la sécurité, il fallait procéder d'urgence à l'élargissement prévu de la Force internationale d'assistance à la sécurité⁶⁰.

Le représentant du Pakistan a fait remarquer que les effectifs militaires pakistanais le long de la frontière dépassaient les effectifs combinés des forces militaires nationales et internationales en Afghanistan et que son pays était par conséquent déçu que ses efforts immenses n'aient pas été cités dans le rapport du Secrétaire général. Il a affirmé que ceux qui exprimaient des doutes sur l'attachement du Pakistan à la paix et à la sécurité en Afghanistan, souvent en exagérant la menace posée par

les mouvements transfrontaliers, cherchaient à trouver des excuses pour leurs propres échecs ou souhaitaient empoisonner les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan⁶¹.

Le Président (Japon) a ensuite fait une déclaration au nom du Conseil⁶², par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est félicité des progrès enregistrés dans les préparatifs des élections à la Chambre basse du Parlement (Wolesi Jirga) et aux conseils provinciaux, qui devaient avoir lieu le 18 septembre 2005; et a aussi demandé à la communauté internationale de fournir une assistance financière supplémentaire en vue de combler le déficit pour la tenue de ces élections;

S'est déclaré fortement préoccupé par l'augmentation du nombre des attaques lancées par les Taliban, Al-Qaida et les autres groupes extrémistes en Afghanistan au cours des derniers mois; et a condamné les tentatives qui étaient faites en vue de perturber le processus politique par des actes terroristes ou d'autres formes de violence en Afghanistan;

A aussi souligné l'importance de la poursuite de la coopération et de l'intensification du dialogue entre les États voisins et le Gouvernement afghan pour promouvoir le développement régional et la paix et la stabilité de l'Afghanistan sur le long terme;

S'est déclaré fermement convaincu que la communauté internationale devait continuer à se montrer résolue à aider l'Afghanistan à relever les défis persistants.

Décision du 13 septembre 2005 (5260^e séance) : résolution 1623 (2005)

À la 5260^e séance⁶³, le 13 septembre 2005, le Président (Philippines) a appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution⁶⁴; celui-ci a été mis aux voix et adopté à l'unanimité en tant que résolution 1623 (2005), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger au-delà du 13 octobre 2005, pour une période de douze mois, l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité, définie dans les résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003);

A autorisé les États Membres participant à la Force à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de son mandat;

A engagé les États Membres à fournir [à la Force] du personnel, du matériel et d'autres ressources et à contribuer au

⁶¹ Ibid., pp. 33-34.

⁶² S/PRST/2005/40.

⁶³ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer au débat, mais n'a pas fait de déclaration.

⁶⁴ S/2005/576.

⁵⁸ S/PV.5249 et Corr.1, pp. 2-5.

⁵⁹ Ibid., pp. 8-9.

⁶⁰ Ibid., p. 14.

Fonds d'affectation spéciale créé en vertu de la résolution 1386 (2001);

A prié le Commandement de la Force de lui présenter, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des rapports trimestriels sur l'exécution du mandat de la Force.

**Décision du 23 novembre 2005 (5309^e séance) :
déclaration du Président**

À la 5309^e séance, le 23 novembre 2005, le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la discussion. Le Président (Fédération de Russie) a fait une déclaration au nom du Conseil⁶⁵, par laquelle celui-ci, entre autres :

A félicité le peuple afghan de la confirmation des résultats définitifs des élections au Parlement et aux conseils provinciaux;

A rendu hommage à tous les Afghans pour avoir saisi cette occasion et les a engagés, en particulier les représentants élus et les anciens candidats, à maintenir pleinement leur engagement en faveur de la paix, de la constitution, de l'état de droit et de la démocratie en Afghanistan;

A réaffirmé combien il était important pour la communauté internationale de continuer de se montrer résolue à aider l'Afghanistan à relever les défis qui subsistaient;

A soutenu le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continuait de jouer dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan et la coordination des efforts internationaux déployés à cet égard et s'est félicité des consultations entamées par le Gouvernement afghan et l'ONU sur l'après-Processus de Bonn.

Délibérations du 17 janvier 2006 au 10 février 2006 (5347^e, 5348^e, 5369^e et 5370^e séances)

À sa 5347^e séance, le 17 janvier 2006, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA⁶⁶. Dans son exposé, le Représentant spécial a déclaré que quatre ans après la signature de l'Accord de Bonn, la transition politique en Afghanistan s'était achevée avec l'installation, le 19 décembre 2005, de la nouvelle Assemblée nationale afghane. Il a indiqué que depuis l'ouverture des travaux, les deux Chambres avaient fait des progrès dans l'examen de leur règlement intérieur et avaient décidé de créer des comités parlementaires. Il a annoncé que sur la base du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration achevé en juillet 2005, une stratégie de

⁶⁵ S/PRST/2005/56.

⁶⁶ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

démantèlement des groupes armés illégaux venait d'être approuvée par les partenaires nationaux et internationaux. Concernant la situation en matière de sécurité, il a déclaré que le nombre total d'affrontements et d'incidents violents avait diminué dans tout le pays suivant l'habituelle inflexion hivernale, mais que le Sud avait été le théâtre d'une augmentation des attentats-suicides et des attentats commis avec des engins explosifs improvisés. Il a informé le Conseil sur le projet de transfert de l'autorité opérationnelle de l'Opération liberté immuable à l'OTAN, qui se poursuivrait en 2006. Il a également annoncé au Conseil que le 8 décembre, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'OTAN avaient décidé de renforcer la Force internationale d'assistance à la sécurité avec l'envoi de 6 000 soldats supplémentaires, portant l'effectif total de la Force à un peu plus de 15 000 membres, mais que des garanties fermes sur les renforts étaient encore attendues. Enfin, il a indiqué que des consultations étaient en cours avec un très large éventail d'acteurs au sujet du Pacte pour l'Afghanistan, un document décrivant l'approche internationale à l'égard du processus de paix au cours des années à venir, qui serait rendu public à Londres le 31 janvier⁶⁷.

À la 5369^e séance⁶⁸, le 10 février 2006, le Président (États-Unis d'Amérique) a appelé l'attention du Conseil sur deux lettres datées du 9 février 2006, adressées par le représentant de l'Afghanistan, l'une transmettant une copie du Pacte pour l'Afghanistan adopté à l'issue de la Conférence internationale de Londres sur l'Afghanistan⁶⁹ et l'autre saluant le résultat de la Conférence⁷⁰. Le Conseil a ensuite entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix⁷¹.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la Conférence avait abouti à de nombreux résultats et qu'elle avait réaffirmé l'unité de la communauté internationale au sujet des objectifs. Il a

⁶⁷ S/PV.5347, pp. 2-5.

⁶⁸ Le 17 janvier 2006, le Conseil a tenu sa 5348^e séance à huis clos. Les représentants de l'Afghanistan et de l'Allemagne et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUA ont été invités à participer au débat.

⁶⁹ S/2006/90, annexe.

⁷⁰ S/2006/89, annexe.

⁷¹ Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la séance, mais n'a pas fait de déclaration.

affirmé que la participation de plus de 60 délégations de haut niveau avait envoyé un signal très clair de l'engagement continu de la communauté internationale. Il a expliqué que le Pacte définissait un agenda ambitieux, mais que c'était aussi un examen réaliste de ce qui était nécessaire pour consolider les efforts de construction de l'État en Afghanistan, enrayer l'insécurité, mettre un terme à l'industrie des narcotiques, stimuler l'économie, fournir les services de base à la population afghane et protéger les droits fondamentaux des citoyens. Il a ajouté que le Pacte mettait en place des indicateurs mesurables et définis par un calendrier dans chaque domaine et établissait un plan d'action axé sur les résultats pour l'avenir du pays. Enfin, il a fait le point sur la situation en matière de sécurité et sur les incidents violents récents⁷².

**Décision du 15 février 2006 (5374^e séance) :
résolution 1659 (2006)**

À la 5374^e séance⁷³, le 15 février 2006, le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la discussion. Le Président (États-Unis) a de nouveau appelé l'attention du Conseil sur deux lettres datées du 9 février 2006, adressées par le représentant de l'Afghanistan⁷⁴. Il a également appelé l'attention sur un projet de résolution⁷⁵; celui-ci a été mis aux voix et adopté à l'unanimité en tant que résolution 1659 (2006), par laquelle le Conseil, entre autres :

A souscrit au « Pacte pour l'Afghanistan » et à ses annexes qui offraient un cadre au partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale;

A invité le Gouvernement afghan et tous les membres de la communauté internationale et les organisations internationales à appliquer pleinement le Pacte et ses annexes;

A affirmé le rôle central et impartial de l'ONU en Afghanistan;

A noté [le montant de] l'assistance financière disponible aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, et a également noté l'intention affichée par le Gouvernement afghan de solliciter un allègement de la dette par l'intermédiaire du Club de Paris;

⁷² S/PV.5369, pp. 2-5.

⁷³ Le 10 février 2006, le Conseil a tenu sa 5370^e séance à huis clos. Les représentants de l'Afghanistan et de l'Allemagne et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUA ont été invités à participer au débat.

⁷⁴ S/2006/89 et S/2006/90.

⁷⁵ S/2006/102.

A accueilli avec satisfaction la stratégie nationale actualisée de lutte contre la drogue présentée par le Gouvernement afghan à la Conférence de Londres, et a encouragé la communauté internationale à continuer à apporter un appui accru aux quatre priorités dégagées dans ladite stratégie;

S'est félicité de l'adoption par l'OTAN d'un plan opérationnel révisé permettant la poursuite du déploiement de la Force en Afghanistan, une synergie opérationnelle plus étroite avec l'opération Liberté immuable, et la fourniture d'un appui, dans la limite des moyens et capacités disponibles, aux forces de sécurité afghanes s'agissant des aspects militaires de leurs formation et déploiements opérationnels;

S'est déclaré disposé à prendre de nouvelles mesures pour concourir à la mise en œuvre du Pacte et de ses annexes, sur la base de rapports comportant des recommandations sur le mandat et la structure futurs de la MANUA dont le Secrétaire général le saisirait le moment venu.

**Décision du 23 mars 2006 (5393^e séance) :
résolution 1662 (2006)**

À sa 5385^e séance, le 14 mars 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 7 mars 2006 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁷⁶. Dans son rapport, le Secrétaire général a rendu compte en détail des élections législatives, des débuts du nouveau Parlement et de l'évolution de la situation concernant la sécurité et les droits fondamentaux en Afghanistan. Il a constaté que les insurgés et autres éléments antigouvernementaux avaient recouru à des procédés plus sophistiqués et plus meurtriers, tels que des engins explosifs improvisés complexes, des embuscades bien organisées et des tirs de roquettes multiples. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la forte augmentation des attentats-suicides à l'explosif. Il a également indiqué que contrairement aux années précédentes, les insurgés avaient été très actifs pendant toute la période hivernale. Il a par ailleurs proposé de confier un nouveau mandat à la MANUA, qui devrait en modifier la taille, le champ d'action et la structure⁷⁷.

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, après quoi tous les membres du Conseil⁷⁸

⁷⁶ S/2006/145, soumis en application de la résolution 1589 (2005).

⁷⁷ Voir le chapitre V pour les détails sur les changements apportés au mandat et à la composition de la MANUA.

⁷⁸ Le représentant de la Fédération de Russie s'est exprimé

ainsi que les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche⁷⁹, du Canada, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la République de Corée et de la République islamique d'Iran ont fait une déclaration.

Le Représentant spécial a indiqué que l'ordre du jour politique du nouveau Gouvernement était de plus en plus axé sur les questions liées à la justice, comme le montrait le fait que le Président Karzaï avait indiqué qu'il était déterminé à renouveler sensiblement la Cour suprême et avait accepté de lancer le Plan d'action Paix, Justice et Réconciliation. Concernant la situation en matière de sécurité, il a déclaré que la fréquence des attaques plus sophistiquées soulignait la persistance, voire la consolidation des réseaux de commandement et de contrôle des Talibans, d'Al-Qaïda et d'autres groupes dans la région. Il a insisté sur le fait que la principale difficulté du nouveau Gouvernement serait d'accroître la portée de son action au niveau local, ce qui nécessiterait que les acteurs de la sécurité, du développement, de la société civile et du secteur privé soient davantage présents dans les domaines qui n'avaient pas encore été touchés par le relèvement. Il a fait remarquer que la proposition concernant le mandat de la MANUA prévoyait une modeste expansion de sa présence sur le terrain pour aider et appuyer le Gouvernement dans ses efforts, sous réserve des conditions de sécurité⁸⁰.

Les intervenants ont salué la réussite de la Conférence de Londres et l'adoption du Pacte pour l'Afghanistan. Ils se sont dits préoccupés par l'escalade des attaques et de la violence et ont espéré que le renforcement de l'Armée nationale et des forces de police afghanes ainsi que les efforts déployés en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration amélioreraient la situation. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de lutter contre l'industrie des stupéfiants, qui attisait la violence, et de créer d'autres possibilités de développement économique. La plupart des intervenants ont également dits appuyer fermement le nouveau mandat et la nouvelle structure de la MANUA proposés par le Secrétaire général.

au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective: l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

⁷⁹ Le représentant de l'Autriche s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays associés.

⁸⁰ S/PV.5385, pp. 2-5.

Concernant le mandat de la MANUA, le représentant du Japon a ajouté qu'il convenait de continuer d'appliquer la politique dite de l'« empreinte légère » afin d'encourager l'appropriation de ce programme par le Gouvernement afghan. Il a également suggéré d'envisager, dans certains cas, de « partir de zéro » dans les décisions liés à l'affectation optimale du personnel et des ressources financières⁸¹.

Le représentant du Danemark a insisté sur le fait que l'une des tâches majeures de la MANUA était de renforcer les nouvelles institutions démocratiques encore précaires et a engagé le Représentant spécial à poursuivre un dialogue actif avec l'ensemble de la classe politique et à militer en faveur d'une action concertée pour réformer le secteur public. Il a également estimé que la promotion des droits de l'homme devait rester une tâche prioritaire de la MANUA, ce qui impliquait que celle-ci insiste pour que le Président nomme à la Cour suprême des juges qualifiés — c'est-à-dire des juges ayant à cœur la pleine mise en œuvre de la Constitution. Il a insisté sur la nécessité d'un renforcement considérable de la présence de la MANUA à l'extérieur de Kaboul. Enfin, il a constaté que la séparation des activités de la MANUA en deux piliers, le premier portant sur les affaires politiques et le second, sur les secours et le redressement, pouvait susciter des problèmes de coordination qu'il convenait de traiter de front⁸². Le représentant de la Slovaquie a insisté sur la nécessité de prêter une attention particulière aux mesures de sécurité et aux ressources du personnel des Nations Unies au moment d'envisager l'expansion de la MANUA sur le terrain⁸³. Le représentant du Pérou s'est dit préoccupé par le fait que la question du trafic de stupéfiants n'apparaissait guère dans le mandat proposé de la MANUA. Il a suggéré qu'il serait préférable pour la MANUA d'adopter l'approche retenue dans le Pacte pour l'Afghanistan afin qu'elle puisse bénéficier de l'appui nécessaire à la lutte contre le trafic de stupéfiants, à titre de priorité intersectorielle dans les divers domaines composant son mandat⁸⁴.

Le représentant du Congo a insisté sur le fait que la MANUA devait fournir une assistance de proximité et qu'il était par conséquent nécessaire de la doter de moyens de sécurité supplémentaires et suffisants, notamment la garantie d'un appui aérien en cas

⁸¹ Ibid., p. 7.

⁸² Ibid., pp. 10-11.

⁸³ Ibid., p. 13.

⁸⁴ Ibid., p. 16.

d'urgence médicale⁸⁵. Le représentant de la Norvège a déclaré appuyer le renforcement du rôle de la MANUA dans le suivi et la coordination de l'assistance internationale, y compris dans le processus de consultation entre les donateurs et les autorités afghanes⁸⁶. Le représentant de l'Italie, dont la représentante de la Nouvelle-Zélande s'est fait l'écho, a recommandé la poursuite de la cohérence entre la structure de la MANUA et l'organisation du Pacte pour l'Afghanistan par souci d'efficacité des tâches de suivi et de surveillance confiées à la Mission⁸⁷. Saluant la proposition de renforcer les bureaux locaux, le représentant de l'Italie a préconisé une forte coopération avec les équipes de reconstruction provinciales, sachant que c'était un élément essentiel de ce processus⁸⁸. Le représentant du Canada a affirmé que la MANUA avait un rôle crucial à jouer dans la consolidation de toutes les nouvelles institutions de gouvernance de l'État afghan et qu'elle devait à cette fin accroître ses propres capacités d'intervention sur le terrain dans le domaine des droits de la personne, du respect de la primauté du droit, de la police et de la justice⁸⁹.

À sa 5393^e séance, le 23 mars 2006, le Conseil a de nouveau inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général du 7 mars 2006 sur la situation en Afghanistan daté et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁹⁰. Le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer à la discussion. Le Président (Argentine) a appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution⁹¹; celui-ci a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1662 (2006)⁹², par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger le mandat de la MANUA pour une nouvelle période de 12 mois à compter de la date d'adoption de la résolution;

A engagé toutes les parties et tous les groupes afghans à participer de façon constructive à l'évolution politique pacifique du pays, et à s'abstenir de recourir à la violence;

A accueilli avec satisfaction la proposition du Secrétaire général tendant à renforcer la présence des bureaux régionaux, si les conditions de sécurité le permettaient;

A appelé le Gouvernement afghan, aidé en cela par la communauté internationale et notamment la coalition de l'« opération Liberté immuable » et la Force internationale d'assistance à la sécurité, à continuer à faire face à la menace à la sécurité et à la stabilité de l'Afghanistan que faisaient peser les membres d'Al-Qaïda, les Taliban et d'autres groupes extrémistes et les activités criminelles;

A encouragé la promotion de mesures de confiance entre l'Afghanistan et ses voisins dans l'esprit de la Déclaration de Kaboul afin de favoriser le dialogue et la coopération à l'échelon régional dans le respect total des principes d'intégrité territoriale, de respect mutuel, de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Décision du 12 septembre 2006 (5521^e séance) : résolution 1707 (2006)

À la 5521^e séance⁹³, le 12 septembre 2006, à laquelle le représentant de l'Afghanistan a été invité à participer, le Président (Grèce) a appelé l'attention sur une lettre datée du 11 septembre 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afghanistan⁹⁴, saluant la perspective de voir la Force internationale d'assistance à la sécurité continuer d'opérer en Afghanistan jusqu'à ce que les forces de sécurité soient à même d'assurer la sécurité⁹⁵. Il a ensuite appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution; celui-ci a été mis aux voix et adopté à l'unanimité et sans débat en tant que résolution 1707 (2006), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé d'autoriser pour une nouvelle période de douze mois à compter du 13 octobre 2006 la Force internationale d'assistance à la sécurité, selon les termes des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003);

A autorisé les États Membres participant à la Force à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de sa mission;

A demandé aux États Membres de fournir [à la FIAS] du personnel et du matériel, entre autres ressources, et de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 1386 (2001);

⁸⁵ Ibid., p. 18.

⁸⁶ Ibid., p. 34.

⁸⁷ Ibid., p. 34 (Nouvelle-Zélande) et p. 36 (Italie).

⁸⁸ Ibid., p. 36.

⁸⁹ Ibid., p. 38.

⁹⁰ S/2006/145.

⁹¹ S/2006/175.

⁹² Pour de plus amples informations sur le mandat de la MANUA, voir le chapitre V.

⁹³ Le 26 juillet 2006, le Conseil a tenu sa 5496^e séance à huis clos. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, et les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne et de la Finlande ont été invités à participer au débat.

⁹⁴ S/2006/725.

⁹⁵ S/2006/723.

A prié les responsables de la FIAS de lui faire présenter, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des rapports trimestriels sur l'exécution du mandat de la Force.

**Décision du 23 mars 2007 (5645^e séance) :
résolution 1746 (2007)**

À sa 5641^e séance⁹⁶, le 20 mars 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 15 mars 2007 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁹⁷. Dans son rapport, le Secrétaire général a constaté que la violence liée à l'insurrection était passée par un maximum en septembre 2006, puis avait faibli en raison des efforts intenses déployés pour assurer la sécurité et de l'arrivée de l'hiver, mais que le nombre d'incidents au cours des mois d'hiver avait néanmoins été très supérieur au nombre enregistré les années précédentes. Il a également fait état d'une nette augmentation des effectifs des forces d'insurrection prêtes à mener des opérations de combat classiques contre les forces de sécurité gouvernementales et internationales, ainsi que d'une nette évolution en ce qui concernait les tactiques employées et la formation des insurgés. Il a en particulier indiqué que les incidents survenus en janvier 2007 dans les provinces limitrophes du Pakistan avaient été deux fois plus nombreux qu'un an plus tôt. Il a ajouté que les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration visant les groupes armés illégaux n'avaient que peu progressé. Il a annoncé que sur le plan politique, le Parlement avait commencé à affirmer son indépendance et représentait désormais un véritable contrepoids au pouvoir exécutif. Il a souligné qu'au niveau provincial, il importait de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités des structures publiques afin de leur permettre d'exercer un contrôle accru sur les questions de développement et les questions humanitaires et d'orienter davantage l'action dans ces domaines. Il a

ajouté que c'était au niveau provincial que la MANUA pourrait le plus facilement contribuer à cette coordination par l'intermédiaire des nouveaux bureaux de province qu'elle envisageait d'ouvrir si les conditions de sécurité le permettaient. Il a insisté sur le fait que la MANUA devait faire porter ses efforts sur la cohérence de l'engagement international à l'appui du Pacte pour l'Afghanistan; le renforcement de son rôle en matière de coordination humanitaire et de sa participation à la protection et à la promotion des droits de l'homme, y compris la surveillance de la situation des civils dans le cadre du conflit armé; et le développement de sa mission de bons offices par des actions en Afghanistan même, comme en faveur de la coopération régionale.

À la séance, le Conseil entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, après quoi tous les membres du Conseil et les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, du Bélarus⁹⁸, du Canada, de l'Inde, de l'Islande, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pakistan et de la République islamique d'Iran ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Représentant spécial a déclaré que les efforts sans précédent déployés en vue d'améliorer la gestion des affaires publiques, de contribuer au développement et d'enregistrer des succès militaires étaient mis à rude épreuve. Il a affirmé que la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan ne porterait ses fruits que si la participation internationale augmentait, si l'Assemblée nationale s'engageait davantage et que si d'autres entités du Gouvernement prenaient leurs responsabilités plus au sérieux. Il a estimé qu'il était essentiel que le Gouvernement commence à considérer les conseils politiques donnés par les membres de la communauté internationale comme un véritable effort pour apporter leur aide plutôt qu'une tentative d'exercer une mainmise. Il a salué les renforts de la Force internationale d'assistance à la sécurité, mais s'est dit de plus en plus préoccupé par la protection des civils alors que les activités militaires s'intensifiaient. Il a constaté que si les groupes dirigés par les Taliban portaient toute la responsabilité du nombre élevé des

⁹⁶ Le 9 octobre 2006, le Conseil a tenu sa 5548^e séance à huis clos. Le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de la Finlande, du Pakistan et de la République islamique d'Iran ont également été invités à participer au débat.

⁹⁷ S/2007/152, soumis en application de la résolution 1662 (2006).

⁹⁸ Le Bélarus s'est exprimé au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

morts et blessés provoqués par les attentats-suicides à la bombe, les interventions des forces militaires gouvernementales et internationales avaient également fait un certain nombre de victimes civiles. Il a insisté sur le fait que la MANUA avait cherché à s'imposer comme un acteur impartial et crédible en s'employant à faire toute la lumière sur ces incidents en vue avant tout d'empêcher de nouvelles victimes civiles. Il a ajouté que le Gouvernement afghan et les forces militaires internationales devaient veiller davantage à préserver les civils et donner une telle impression⁹⁹.

Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a déclaré qu'il était facile d'être pessimiste au sujet des problèmes liés à la production d'opium en Afghanistan, mais que des tendances divergentes en matière de culture s'observaient entre le centre-nord, où la sécurité et le développement s'amélioreraient, et le centre-sud, où le cercle vicieux de la drogue et du terrorisme se consolidait plus que jamais. Il a indiqué que des milliers de tonnes de substances chimiques nécessaires à la production de drogues et des milliards de dollars avaient franchi les frontières afghanes en contrebande et a annoncé que l'UNODC venait de proposer une initiative importante en vue d'aider l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan à améliorer la gestion de leurs frontières et leur coopération en la matière. Par ailleurs, il a salué la décision du Conseil de dresser la liste des principaux trafiquants de drogue et a insisté sur la nécessité de promouvoir une gouvernance honnête¹⁰⁰.

Dans leur déclaration, les intervenants ont salué les progrès accomplis dans des domaines majeurs, entre autres, la réforme du Ministère de l'intérieur et le développement des institutions parlementaires, mais se sont dits très préoccupés par les grands défis dans les domaines du développement, de la lutte contre les stupéfiants et de l'amélioration de la gouvernance, en plus du problème de la détérioration de la situation en matière de sécurité. La plupart des intervenants ont également souligné l'importance de la coopération régionale à titre de priorité stratégique ainsi que la nécessité d'une coopération étroite avec les pays voisins, en particulier le Pakistan.

De nombreux intervenants ont déclaré soutenir le renouvellement proposé du mandat de la MANUA et les

priorités recommandées par le Secrétaire général : le renforcement de la coordination de l'aide au niveau local; l'intensification de la mission de bons offices en matière de coopération régionale; et la promotion des droits de l'homme et la protection des civils. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de l'expansion de la présence géographique de la Mission via l'ouverture de nouveaux bureaux provinciaux si les conditions de sécurité le permettaient.

Un certain nombre d'intervenants ont constaté que le rapport avait souligné le fait que les Taliban continuaient de trouver refuge du côté pakistanais de la frontière et faisaient peser une menace grave et permanente sur les efforts de construction déployés par l'État afghan et ses citoyens. Ils ont appelé le Gouvernement du Pakistan à redoubler d'efforts pour empêcher des groupes armés d'entrer sur son territoire¹⁰¹.

Le représentant du Panama a salué la création du Groupe de la coordination des politiques, une instance composée de ministres du Gouvernement, de la MANUA et d'autres organisations internationales, mais a émis des réserves à propos de certains de ses programmes, en particulier celui concernant la Police auxiliaire nationale d'Afghanistan. Il a dit s'inquiéter de la capacité d'une force de police dont les membres ne bénéficieraient que de 10 jours de formation. Il a insisté sur la nécessité d'en recruter soigneusement les membres et a vivement engagé le Groupe de la coordination des politiques à intégrer au plus vite la Police auxiliaire dans la police régulière¹⁰².

Le représentant de la Fédération de Russie a dit attacher de l'importance au programme de réconciliation nationale, mais a cependant insisté sur le fait que le processus ne devait pas aller à l'encontre des efforts visant à appliquer un régime de sanctions permettant de s'opposer efficacement à la menace terroriste¹⁰³.

Le représentant du Pakistan a souligné l'engagement ferme de son pays à coopérer avec l'Afghanistan et à contribuer à la paix et au progrès en Afghanistan. Il a insisté sur le fait que le contrôle de la frontière était une responsabilité conjointe. Il a affirmé que son pays entreprendrait bientôt de faire taire les « allégations intolérables au sujet de prétendus

⁹⁹ S/PV.5641, pp. 2-6.

¹⁰⁰ Ibid., pp. 6-8.

¹⁰¹ Ibid., p. 14 (Slovaquie); p. 15 (Panama); et pp. 30-32 (Allemagne, au nom de l'Union européenne).

¹⁰² Ibid., p. 14.

¹⁰³ Ibid., p. 17.

sanctuaires et repaires de Taliban qui abriteraient des camps d'entraînement de terroristes ». Il a ajouté que les Taliban cherchaient surtout à s'infiltrer dans les camps de réfugiés qui se trouvaient à proximité de la frontière et a annoncé que quatre des camps les plus importants seraient déplacés pour sécuriser les sites afghans, ce qui permettrait d'« en finir avec cette histoire de sanctuaires »¹⁰⁴.

À sa 5645^e séance, le 23 mars 2007, le Président (Afrique du Sud) a de nouveau appelé l'attention du Conseil sur le rapport du Secrétaire général daté du 15 mars 2007 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales¹⁰⁵, et sur un projet de résolution¹⁰⁶. Celui-ci a été mis aux voix et adopté à l'unanimité en tant que résolution 1746 (2007), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger le mandat de la MANUA, tel qu'il est énoncé dans la résolution 1662 (2006), jusqu'au de proroger jusqu'au 23 mars 2008;

A invité toutes les parties afghanes et tous les membres de la communauté internationale à continuer de coopérer avec la MANUA à la mise en œuvre de son mandat et pour garantir la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé dans tout le pays.

Après l'adoption de la résolution, le représentant de l'Italie a affirmé que la résolution ne modifiait pas le mandat de la MANUA, certes, mais qu'elle tenait compte de toutes les priorités relevées par le Secrétaire général, à savoir la promotion de la cohérence de l'action de la communauté internationale, le dialogue, l'appui à la coopération régionale, la coordination des activités humanitaires, la défense des droits de l'homme et la surveillance de la situation des civils dans le cadre du conflit armé¹⁰⁷.

Décision du 17 juillet 2007 (5718^e séance) : déclaration du Président

À sa 5718^e séance¹⁰⁸, le 17 juillet 2007, le Conseil a invité le représentant de l'Afghanistan à

participer à la discussion. Le Président (Chine) a fait une déclaration au nom du Conseil¹⁰⁹, par laquelle celui-ci, entre autres :

A réaffirmé son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan et le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continuait de jouer dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan en dirigeant les activités de la communauté internationale;

A souligné que le renforcement des institutions afghanes, la promotion de la coopération régionale, un développement économique et social soutenu et la lutte contre le terrorisme international ainsi que contre la culture du pavot et la production et le trafic d'opium restaient des facteurs déterminants pour parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables en Afghanistan;

A réitéré son appui aux efforts que le Gouvernement afghan ne cessait de déployer, avec l'aide de la communauté internationale, notamment la Force internationale d'assistance à la sécurité et la coalition de l'opération Liberté immuable, pour améliorer encore la situation en matière de sécurité et continuer à faire front à la menace posée par les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes;

A condamné avec la plus grande fermeté tous les attentats-suicides dirigés contre des civils et les forces afghanes et internationales et leurs effets déstabilisateurs sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan, et a profondément déploré toutes les pertes subies par la population locale, les forces de sécurité nationales et le personnel militaire et civil international.

Décision du 19 septembre 2007 (5744^e séance) : résolution 1776 (2007)

À la the 5744^e séance, le 19 septembre 2007, le Président (France) a appelé l'attention du Conseil sur une lettre datée du 13 août 2007, adressée par le représentant de l'Afghanistan, saluant la perspective de voir la Force internationale d'assistance à la sécurité continuer d'opérer en Afghanistan jusqu'à ce que les forces de sécurité soient à même d'assurer la sécurité¹¹⁰. Le Président a également appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution¹¹¹.

S'exprimant avant le vote, le représentant de la Fédération de Russie a fait remarquer que sa délégation avait toujours appuyé les activités de la Force, mais a signalé qu'au cours du processus visant à parvenir à un accord sur le projet de résolution, il n'avait pas été apporté d'éclaircissements sur le nouveau libellé relatif

¹⁰⁴ Ibid., pp. 28-30.

¹⁰⁵ S/2007/152.

¹⁰⁶ S/2007/169.

¹⁰⁷ S/PV.5645, p. 2.

¹⁰⁸ Le 23 mai 2007, le Conseil a tenu sa 5680^e séance à huis clos. À la séance, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan. Le représentant de l'Afghanistan a également été invité à participer au débat.

¹⁰⁹ S/PRST/2007/27.

¹¹⁰ S/2007/492.

¹¹¹ S/2007/548.

à la composante des forces de la coalition chargée de l'interception maritime, lequel ne figurait dans aucune des résolutions précédentes. Il a souligné que les activités de la coalition se déroulaient hors du champ d'action des Nations Unies et que le Conseil de sécurité n'en était pas informé de façon détaillée. Il a insisté sur le fait que la composante maritime devait être exclusivement utilisée dans la lutte contre le terrorisme et non à d'autres fins. Il a ajouté que comme la proposition de nouveau libellé faite par sa délégation n'avait pas été dûment examinée et que le projet de résolution avait été mis aux voix à la hâte, la Fédération de Russie ne pourrait appuyer le projet de résolution¹¹².

Le projet de résolution a été mis aux voix et adopté par 14 voix contre zéro, avec une abstention (Fédération de Russie), en tant que résolution 1776 (2007), par laquelle le Conseil, entre autres :

A décidé de proroger l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour une période de 12 mois au-delà du 13 octobre 2007;

A autorisé les États Membres participant à la Force internationale d'assistance à la sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de son mandat;

A engagé les États Membres à fournir du personnel, du matériel et d'autres ressources;

A souligné qu'il importait de rendre le secteur de la sécurité afghan plus effectivement fonctionnel, professionnel et responsable, et a encouragé la Force et les autres partenaires à continuer à former et conseiller les forces de sécurité nationales afghanes et à renforcer leurs moyens d'action;

A demandé à la Force de continuer d'agir, dans l'exécution de son mandat, en étroite consultation avec le Gouvernement afghan et le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'avec la coalition de l'opération Liberté immuable;

A prié aussi le commandement de la Force de le tenir régulièrement informé, par l'intermédiaire du Secrétaire général, de l'exécution du mandat de la Force.

Après le vote, le représentant de l'Italie a déclaré que sa délégation a tâché de traduire dans le texte tous les défis énormes et nouveaux auxquels la Force était confrontée depuis son élargissement à l'ensemble du pays. Il a ajouté qu'il était extrêmement important que le Conseil signale qu'il s'intéressait de très près à tous les aspects des opérations de la Force. Il a précisé que sa délégation n'avait pas hésité à aborder des questions

politiquement délicates, ce qui avait rendu le processus plus complexe que les années précédentes, mais qu'elle était satisfaite du résultat. Il a ajouté qu'en refusant d'é luder les difficultés, le Conseil avait été à la hauteur de ses responsabilités en tant qu'autorité ayant confié le mandat nécessaire à cette opération¹¹³. Le représentant de la Chine a insisté sur le fait que le Conseil devait faire tout ce qui était en son pouvoir pour parvenir à un consensus lorsqu'il adoptait des résolutions et a dit espérer que la manière dont cette résolution avait été adoptée ne créerait pas de précédent¹¹⁴.

Délibérations du 15 octobre 2007 (5760^e séance)

À sa 5760^e séance, le 15 octobre 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général daté du 21 septembre 2007 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales¹¹⁵. Dans son rapport, le Secrétaire général a constaté que la recrudescence de l'insurrection menée par les Taliban, lesquels recouraient de plus en plus au suicide à la bombe et à d'autres tactiques terroristes, minait la confiance dans l'avenir et empêchait le Gouvernement et les organismes de secours internationaux d'accéder à un nombre grandissant de districts. Il a précisé que les taux de violence insurrectionnelle et terroriste dépassaient d'au moins 20 % ceux enregistrés en 2006. Il a indiqué que malgré ces pressions, des progrès avaient été réalisés en matière de croissance économique, d'éducation, de santé, de construction de routes et de développement rural. S'agissant du Gouvernement, il a observé que certaines institutions des branches judiciaire, exécutive et législative du Gouvernement continuaient de se renforcer et gagnaient en efficacité, mais que des différends internes et l'institutionnalisation de la corruption menaçaient les efforts qui étaient consentis pour les consolider et les légitimer. Enfin, il a souligné que l'accroissement continu de la production d'opium menaçait gravement la reconstruction du pays et l'édification de la nation afghane.

À la séance, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUA, après quoi tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de l'Afghanistan, du Canada, de

¹¹³ Ibid., p. 3.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ S/2007/555, soumis en application de la résolution 1746 (2007).

¹¹² S/PV.5744, p. 2.

l'Inde, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Pakistan, du Portugal (au nom de l'Union européenne)¹¹⁶ et de la République islamique d'Iran ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Représentant spécial a évoqué la récente réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, qui avait adopté des mesures positives, mais dont l'examen des thèmes clefs avait mis en lumière un déficit de capacités au niveau de la coopération régionale qui devait être traité, d'abord et avant tout, au sein même du Gouvernement afghan, par la création d'unités régionales d'appui dans les principaux ministères et le renforcement du Ministère des affaires étrangères. Il a annoncé que l'Armée nationale afghane compterait environ 47 000 soldats d'ici la fin de l'année, mais a admis que comme le nombre ne faisait pas la compétence, la Force internationale d'assistance à la sécurité restait essentielle pour l'heure. Il a constaté que dans le climat actuel d'instabilité et de conflit, l'absence de mécanismes de contrôles relatifs aux droits de l'homme, notamment concernant le mandat de la Direction nationale de la sécurité, les services de renseignement, était particulièrement préoccupante. Il a exhorté le Gouvernement à enquêter sur les allégations concernant les détentions arbitraires et la torture de détenus et à permettre à la MANUA d'accéder aux centres de détention gérés par la Direction nationale de la sécurité et de surveiller les activités de celle-ci. Il a salué les mesures concrètes prises par la Force et l'opération Liberté immuable pour réduire le nombre de victimes civiles. S'agissant des défis en matière de corruption et de gouvernance, il a constaté que l'accent mis sur le renforcement du Gouvernement central avait eu pour corollaire de négliger les administrations provinciales. Il a ajouté que cela s'était traduit par une augmentation de 34 % de la production d'opium en 2007. Il a fait remarquer qu'il y avait eu de véritables progrès lorsque les efforts du Gouvernement et des acteurs internationaux avaient été alignés et axés sur le renforcement des capacités institutionnelles, comme dans l'Armée et les ministères des finances, de l'éducation, de la santé et du développement rural, mais que les progrès avaient été limités dans le cas par exemple de la Commission de la fonction publique, de la

lutte contre les stupéfiants, de la gouvernance au niveau sous-national et du Ministère de l'intérieur. Il a insisté sur le fait que pour relever les nombreux défis dans le pays, il fallait imposer la légitimité du Gouvernement afghan, car seul un Gouvernement légitime et perçu comme tel parviendrait à relever ces défis¹¹⁷.

Dans leur déclaration, les intervenants se sont dits préoccupés par l'aggravation de la situation en matière de sécurité et ont insisté sur la nécessité d'assurer la sécurité et la bonne gouvernance dans toutes les parties du pays. Ils ont déclaré appuyer les rôles joués par la Force, l'OTAN et la MANUA dans le pays. Un certain nombre d'intervenants ont déploré le nombre de victimes civiles, que ce soit par accident ou lors d'attaques terroristes. La plupart des intervenants ont également évoqué l'augmentation de la culture d'opium et ont souligné la nécessité d'une plus grande coopération pour lutter contre le problème des stupéfiants.

Le représentant des États-Unis a souligné la nécessité d'accroître les efforts conjoints visant à former, à parrainer et à équiper l'Armée nationale afghane et la Police nationale afghane et de tout faire pour soutenir la FIAS, dirigée par l'OTAN et autorisée par l'ONU. Il a en particulier insisté sur la nécessité de donner aux commandants les pouvoirs et la souplesse nécessaires pour restaurer la stabilité et la bonne gouvernance dans l'ensemble de l'Afghanistan¹¹⁸. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que la FIAS n'était pas une entité chargée de la reconstruction et a souhaité voir une plus grande complémentarité entre l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne¹¹⁹.

Le représentant du Qatar a estimé que le processus de transition politique qui avait suivi l'Accord de Bonn avait commencé à s'enrayer. Il a expliqué que comme le paysage politique était en Afghanistan constitué d'un réseau interdépendant, il fallait s'efforcer d'obtenir la participation active de tous les partis. Il a dit espérer que le Gouvernement parviendrait à mettre au point un nouveau mécanisme pour faire front à tous ses opposants¹²⁰. De même, le représentant de la Fédération de Russie a estimé qu'il importait de poursuivre la politique consistant à isoler les principaux dirigeants extrémistes, en premier lieu

¹¹⁶ L'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Monténégro, la République de Moldova, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine se sont ralliés à la déclaration.

¹¹⁷ S/PV.5760, pp. 2-6 et p. 39.

¹¹⁸ Ibid., pp. 6-8.

¹¹⁹ Ibid., p. 30.

¹²⁰ Ibid., pp. 8-9.